

Article 31 du Règlement

Une autre des caractéristiques distinctives de notre citoyenneté, c'est l'affirmation du patrimoine culturel de tous les citoyens canadiens.

Le multiculturalisme et la compréhension transculturelle qu'il engendre sont maintenant fièrement reconnus comme des éléments fondamentaux de notre canadienité et contribuent largement à accroître notre sentiment d'appartenance à la nation canadienne.

La Semaine nationale de la citoyenneté est le moment idéal de penser à notre canadienité et à la façon dont nos valeurs civiques facilitent l'évolution de notre nation en tant que société généreuse.

Profitons de cette semaine pour célébrer les droits innés de chaque Canadien et pour partager notre fierté et nos espérances.

* * *

LES ENFANTS

LE CANADA EST INVITÉ À PARRAINER UN SOMMET INTERNATIONAL

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance cherche un pays qui veuille parrainer un sommet sur l'enfance. On espère que le gouvernement canadien voudra diriger cette initiative internationale, car le Canada est considéré comme un pays neutre et a la crédibilité nécessaire pour donner à la conférence tout le poids qu'il lui faut pour être couronnée de succès.

Le gouvernement doit se rendre compte qu'en réduisant davantage l'aide canadienne au tiers monde et en attaquant les programmes sociaux au Canada, il se trouve à sacrifier le développement physique et intellectuel de la prochaine génération sur l'autel de la politique de l'adaptation.

Le Nouveau Parti démocratique appuie le projet de tenir un sommet sur l'enfance que lance les Nations Unies et exhorte le premier ministre (M. Mulroney) à accepter l'invitation qui lui est lancée.

Au nom de mes collègues, j'ai proposé une motion demandant au gouvernement fédéral d'entreprendre des négociations avec les gouvernements provinciaux en vue d'établir une Charte canadienne des droits de l'enfant.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LA PERSPECTIVE ENVIRONNEMENTALE—HOMMAGE À LA VILLE DE REPENTIGNY

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, tout dernièrement, dans le cadre du Sommet économique de Lanaudière, le maire de Repentigny et préfet de la MRC de l'Assomption, Me Jacques Dupuis,

déclarait ceci devant la Chambre de Commerce de Repentigny, et je cite:

Tous les projets émanant de Repentigny et, je le pense, de la MRC l'Assomption, seront subordonnés à une préoccupation environnementale majeure.

Tous les projets que le maire de Repentigny et le préfet de la MRC l'Assomption appuieront seront de la nature de ceux qui respectent l'environnement et la qualité de vie.

Voilà, monsieur le Président, une position dynamique de la Ville de Repentigny et de son maire qui démontre bien qu'il est possible de planifier dès maintenant le développement économique en tenant compte de la perspective environnementale. Il s'agit tout simplement de bien le vouloir.

Je félicite donc la Ville de Repentigny et son maire pour leur esprit de leadership et je souhaite que toutes les municipalités du Canada en fassent de même.

* * *

• (1410)

[Traduction]

LES MINES ET L'EXPLOITATION MINIÈRE

L'OUVERTURE D'UNE MINE DE CHARBON DANS LE COMTÉ DE PICTOU (NOUVELLE-ÉCOSSE)—LES RÉPERCUSSIONS SUR LE CAP-BRETON

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, l'annonce récente faite par la société *Westray Incorporated* de son intention d'ouvrir une nouvelle mine de charbon dans le comté de Pictou en Nouvelle-Écosse, avec l'aide du gouvernement du Canada et celui de la Nouvelle-Écosse a semé la crainte chez les employés de la Société de développement du Cap-Breton. Un des principes qui avaient présidé à la création de cette société était qu'elle devait être le seul fournisseur de charbon à la Nova Scotia Power Corporation, qui est la propriété exclusive du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Maintenant que les gouvernements fédéral et provincial ont rompu cet engagement, les gens du Cap-Breton connaîtront de grandes difficultés économiques.

Monsieur le Président, pourquoi le gouvernement du Canada et celui de la Nouvelle-Écosse dressent-ils une région pauvre d'une petite province contre une autre région pauvre de la même province? Si on donnait suite à ce projet, monsieur le Président, qu'une mine de charbon du Cap-Breton serait inévitablement fermée, et de nombreux mineurs seraient jetés sur le pavé. Les revenus de la Société de développement du Cap-Breton en seront réduits de façon notable, tout comme le marché de son produit particulier. Je demande instamment, monsieur le Président, que le gouvernement du Canada et celui de la Nouvelle-Écosse retirent l'aide financière qu'ils se proposent d'accorder à ce projet et qu'ils cessent de jouer le